

---

# Une nouvelle vie pour le site du Hénâ

Note de presse – Mai 2016



## Introduction

Le terril du Hénâ se situe sur la commune de Flémalle, dans l'entité des Awirs. Le site était à l'origine constitué de deux vallons principaux occupés par le ruisseau du Hénâ et le ruisseau des Fagnes.

Le terril du Hénâ est composé de 1,7 millions m<sup>3</sup> de cendres volantes issues de la combustion du charbon à la centrale électrique des Awirs. Le dépôt de cendres a débuté en 1952 pour s'arrêter en 1972 suite à un problème de stabilité. A l'époque, un massif de contrebutage en scories soutenant la base du terril avait été mis en place. Ce massif a été renforcé en 1994 et en 2012 par des poutres de soutien dont la fonction est de contrôler le déplacement observé au pied du massif.

Le terril a également été placé sous surveillance continue et des équipements de mesure ont été installés pour suivre son évolution. Depuis près de 40 ans, le résultat de ce suivi fait l'objet de rapports périodiques produits par le monde académique veillant ainsi à la sûreté du site. En outre, un plan d'intervention d'urgence a été renforcé par les autorités en coordination avec ENGIE Electrabel.

Malgré cela, les études montrent qu'une solution définitive et ambitieuse s'impose. Dès lors, sur base de recommandations externes, ENGIE Electrabel a pris la décision d'évacuer totalement le terril et de réhabiliter le site pour qu'il retrouve progressivement une configuration proche de celle qu'il avait à l'origine. Un nouvel espace vert, une vallée propice au développement de la biodiversité, verra le jour une fois les travaux terminés.

La demande de permis pour ce projet a été déposée en avril 2014, octroyée le 9 novembre 2014 et confirmée par le Ministre le 13 mars 2015. Le chantier d'installation des équipements a débuté en mai 2015.

## Un chantier ambitieux en trois phases

La décision d'évacuation et de réaménagement du site du Hénâ a été prise suite aux conclusions du rapport des experts indépendants concluant à l'obligation d'évacuation du terril pour assurer la sécurité sur le long terme. ENGIE Electrabel, acteur local et industriel responsable, entend gérer son passif industriel historique. L'entreprise a dès lors naturellement pris la décision d'évacuation à ses frais. L'objectif est clair : redonner progressivement au site son état d'origine et y développer une nouvelle zone verte agréable, tout en assurant la sécurité totale sur le long terme.

Le chantier qui s'étalera sur plusieurs années aura un coût, à charge d'ENGIE Electrabel, d'environ cinquante millions d'euros.

Suite à l'obtention du permis auprès des autorités compétentes, le chantier qui a débuté en mai 2015 sera composé de 3 phases qui s'étaleront, au total, sur une quinzaine d'années :

- Première phase : phase préparatoire de mise en place des équipements nécessaires à l'évacuation du terril.
- Deuxième phase : évacuation des cendres vers le secteur cimentier belge pour recyclage et réaménagement progressif du site.
- Troisième phase : démantèlement des équipements et réaménagement final du site.

Outre l'équipe d'Electrabel, le personnel affecté à la réalisation est estimé à 30 personnes lors des phases de montage, de démantèlement et de réhabilitation du site.

La durée totale du projet est estimée sur base d'une exploitation continue de maximum 150 jours de travail par an calculés en heures ouvrables. Cette durée tient compte, d'une part, de la réalisation des opérations d'excavation dans des conditions de sécurité et environnementales optimales en réduisant les nuisances au maximum et, d'autre part, de la capacité annuelle de valorisation des cendres chez les cimentiers.

Le projet est entièrement situé sur l'entité des Awirs de la commune de Flémalle et jouxtera la commune d'Engis. Le tracé de la bande transporteuse fermée a été spécifiquement étudié afin de limiter son impact sur l'environnement et le cadre paysager (contournement de zones d'intérêt biologique, évitement d'arbres remarquables, isolation acoustique, peinture spécifiques,...).

### **Mais où iront les cendres du terril ?**

Les cendres seront extraites du terril au moyen d'engins de terrassement classiques (pelle hydraulique et tombereaux), selon un phasage étudié et modélisé pour éviter les risques d'instabilité. Elles seront ensuite chargées sur la bande transporteuse fermée, actuellement en construction. Les cendres seront directement embarquées, sans stockage temporaire, sur des péniches amarrées au quai de la centrale des Awirs pour être transportées vers les entreprises partenaires.

Les cendres évacuées seront revendues à des cimentiers belges et seront revalorisées. Donner une seconde vie à la matière constitue la solution la plus écologique et la plus responsable. A noter que cette vente est marginale par rapport au coût du chantier estimé à 50 millions d'euros à charge d'ENGIE Electrabel.

Les scories (sous-produit métallurgique) constituant le massif de contrebutage en aval du terril, ainsi que les terres de couvertures seront, elles, réutilisées dans le cadre du réaménagement final du site.

Enfin, les activités sur le site ne généreront qu'un faible volume de déchets qui seront enlevés par un collecteur agréé pour être envoyés vers un centre de tri. Le volume de ces déchets est estimé à un container par semaine ne générant donc pas une hausse significative du trafic routier local.

## Première priorité : la sécurité tout au long des travaux

Pour assurer la stabilité, une modélisation complète des diverses étapes des travaux a été réalisée en coopération avec plusieurs bureaux d'études. Les cendres seront extraites en commençant par les extrémités en amont du terril et en progressant vers l'aval. L'excavation s'effectuera selon un phasage précis et validé par plusieurs professeurs d'université indépendants qui permettra de travailler en sécurité notamment en limitant les pentes sur le site. Dans le cadre de la demande de permis, ce phasage a également été soumis aux autorités consultées. Il est à noter que la sécurité du site augmentera au fur et à mesure de l'avancement des travaux et que les contrôles internes et externes de la stabilité du site seront renforcés (en collaboration avec l'UCL, l'ULg et l'ULB). Les autorités ont également confirmé le bien fondé des comités de suivi et d'accompagnement qui permettront un contrôle du projet par les Autorités et par des riverains tout au long du projet.

Enfin, un plan d'urgence spécifique et interne à Electrabel ainsi qu'un plan général d'urgence communal ont été mis en place.

## Deuxième priorité : limiter les nuisances à l'égard des riverains

Dès le début de la conception de ce projet, ENGIE Electrabel a mis en place un maximum de mesures permettant de réduire les nuisances. Ainsi, la solution ayant le moins d'incidences a été naturellement choisie au détriment d'autres solutions évaluées mais moins optimales (transport par camion, tracé différent, ...). De toutes les options étudiées, l'évacuation des cendres volantes via une bande transporteuse fermée est la solution optimale.

Une soixantaine de recommandations reprises dans l'étude d'incidences environnementales ou demandées par les autorités locales sont mises en œuvre afin de limiter l'impact du projet. La société aura une attention particulière pour le niveau de bruit et l'absence de poussières. De nombreuses mesures sont et seront mises en œuvre, notamment :

- impact très réduit sur le trafic routier et fluvial
- murs anti-bruits et isolation acoustique de la bande transporteuse
- réaménagement progressif du site
- horaires de travail adaptés et limités
- suivi en continu de la qualité de l'air à plusieurs endroits du site
- aménagement des installations

Dans ce chantier ambitieux, Electrabel mettra tout en œuvre pour respecter la quiétude, la qualité de l'environnement et la sécurité des riverains. Nos équipes ont pour mission de limiter toutes les nuisances pendant l'entièreté du chantier.

## Une communication transparente et proactive

ENGIE Electrabel est consciente des questions soulevées par les riverains et les autorités et de la nécessité d'informer de façon transparente et proactive. C'est pourquoi, nous maintiendrons nos mécanismes actuels et la disponibilité de nos équipes tout au long du chantier

- boîte mail dédié : terrilhena@electrabel.com
- numéro de téléphone gratuit (0800/20210) accessible 7j/7
- espace web
- Une newsletter toutes-boîtes régulière
- prise de rendez-vous personnalisés...

Dans un souci d'amélioration constante de son approche, ENGIE Electrabel travaille également sur base des recommandations émises par les chercheurs de l'ULg suite aux conclusions de leur étude psycho sociale sur l'acceptation du chantier auprès des riverains.

En outre, l'entreprise participe activement aux réunions du Comité d'accompagnement qui permettront aux riverains des Awirs et d'Engis d'être informés, de vérifier le bon déroulement des travaux et d'être entendus. Les premières réunions ont déjà permis de répondre à plusieurs questions des riverains, sous la Présidence de Mme. Sophie Thémont, Bourgmestre f.f. de Flémalle.

## Un chantier qui respecte les délais et sans incidents

Conformément au permis délivré par les autorités, la phase de préparation et de mise en place des équipements a débuté en mai 2015. Il s'agissait d'abord de travaux de terrassement et de mise en œuvre des fondations. L'objectif étant de préparer l'arrivée des équipements de prétraitement (qui seront situés sur le terril), de transport des matières (la bande transporteuse) et de chargement des péniches. Ces travaux préparatoires ont été confiés à l'association momentanée de Cop&Portier avec Eloy Travaux.

Après un an de chantier, les premiers éléments de la bande transporteuse ont été apportés sur le site et des tests pour le levage et l'installation de la bande ont été menés. Ces manœuvres ont mobilisé l'ensemble de l'équipe et ont été réalisées par la société belge Aertsen spécialisée dans le levage de charges lourdes et volumineuses. Le montage de la bande durera tout l'été et le début de la phase d'évacuation est prévu pour fin 2016.

Les travaux se déroulent conformément au planning initial et aucun incident n'est à déplorer grâce au respect strict des normes de sécurité sur le chantier. Une signalisation claire est également placée aux abords du chantier et aucun passage n'est réalisé sur des terrains pour lesquels l'entreprise n'a pas obtenu d'autorisation formelle de la part du propriétaire.

## Objectif à terme : Redonner au site son état d'origine. Vers une nouvelle zone verte

Afin de limiter l'impact visuel des travaux d'excavation, le site sera progressivement réaménagé lors de la phase d'excavation à l'aide des terres de couverture.

Au terme de l'excavation, les installations seront démantelées et le site du Hénâ sera définitivement réaménagé en une zone verte (tel qu'inscrit au plan de secteur) suivant un plan de réhabilitation paysager qui sera mis en place en concertation avec le comité d'accompagnement des riverains. L'approche s'articule autour de l'aménagement écologique, l'accessibilité au public, l'ouverture du paysage et l'optimisation du relief recréé. Au terme des travaux, le site aura donc retrouvé son aspect originel, à savoir une vallée propice au développement de la biodiversité.

La situation finale sera sécurisée et la qualité de vie aux alentours du site nettement améliorée.

### Le chantier en quelques chiffres clés !

- **15 ans** : c'est la durée estimée du chantier. A l'issue des travaux, une nouvelle zone verte sera aménagée et le site aura retrouvé son aspect d'origine.
- **30 emplois** : en plus des collaborateurs d'Electrabel, une trentaine de personnes travaillent sur le site lors de l'installation des équipements.
- **25 cm** : c'est le diamètre de la bande transporteuse fermée via laquelle les cendres seront acheminées du terril vers les bateaux.
- **60 recommandations** : c'est le nombre de recommandations mises en œuvre en plus des mesures strictes initialement proposées pour soulager les riverains.
- **+ de 200** : c'est le nombre de contacts directs avec les riverains depuis le dépôt du permis.
- **1000** : c'est le nombre de courriers distribués en toutes -boites pour chacune de nos newsletters et communications pour les riverains